

Fransylva œuvre pour valoriser l'engagement des forestiers privés, des adhérents témoignent.

La forêt française couvre le tiers du territoire métropolitain soit près de 17 millions d'hectares détenus à 75 % par des propriétaires privés. Les 3,5 millions de forestiers, originaires de régions différentes, détenteurs de parcelles de tailles variées, hommes et femmes de toutes générations, incarnent la diversité de la forêt privée française.

Le climat, le terrain, les essences qui peuplent leurs bois... orientent leurs pratiques sylvicoles. Fransylva représente l'ensemble de ces propriétaires sans distinctions, des Pyrénées Orientales au département du Nord, de la pointe du Finistère à l'Alsace et sans oublier l'Outre-Mer. Cette diversité fonde la richesse et la légitimité de la fédération comme porte-parole de toute la forêt privée française.

Fransylva a choisi d'interroger trois propriétaires sur leur vision de la forêt, du syndicalisme et sur leurs pratiques au quotidien. Installés dans les Vosges, le Puy-de-Dôme ou la Somme, ils sont respectivement propriétaires de 25 ha, 40 ha ou plus.

Ces trois forestiers ont, à leur niveau, constaté et bénéficié de l'accompagnement et du soutien de Fransylva. Leurs témoignages viennent illustrer l'action des syndicats locaux, des unions régionales et de la fédération. Ils donnent corps à la multifonctionnalité de la forêt à la fois régulatrice du climat, refuge de biodiversité, ressource économique et espace de loisirs.



© Sylvain Gaudin - CNPF

Soutenir la propriété privée

La propriété est un droit qui s'accompagne de devoirs

Les forestiers privés sont propriétaires de leurs parcelles. Pourtant, cette propriété est souvent remise en question par ignorance ou volontairement. C'est pourquoi, si le forestier interrogé dans les Vosges « n'interdit pas la promenade, ni même la cueillette des champignons », il insiste sur un élément essentiel : « les bois restent la propriété des forestiers » et s'étonne de voir « combien les gens sont choqués à l'idée de couper à travers champs mais ne s'indignent, ni ne se posent de questions au moment de traverser une forêt privée. »

Si les propriétaires forestiers ont des droits, ils sont aussi responsables de leur forêt et notamment de son entretien. Ils sont personnellement impliqués car la propriété forestière s'accompagne d'une réglementation, de normes spécifiques liées notamment à la superficie possédée (Plan simple de Gestion obligatoire à partir de 25ha). Elle demande une expertise pour savoir ce que l'on peut faire ou non. Elle exige une capacité à se tenir informé des évolutions de la législation. Elle implique une veille attentive sur les financements existants pour faciliter le reboisement ou lutter contre les crises sanitaires, la sécheresse et les conséquences du changement climatique. Ils sont également responsables vis-à-vis des générations futures.

Comme le dit notre propriétaire dans les Vosges :

« Un forestier n'est que le maillon d'une chaîne. Nous récoltons les efforts de nos prédécesseurs et préparons le futur. »



© Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF

Fransylva accompagne ses adhérents sur le terrain

Les syndicats sont à l'écoute des forestiers sur le terrain pour les aider à faire face à leurs responsabilités de propriétaire. Cela passe par la formation des nouveaux propriétaires qui peuvent bénéficier, au travers des syndicats locaux et des unions régionales, de formations spécifiques. De même grâce aux CRPF et aux associations FOGFOR ils peuvent suivre des formations à la gestion forestière. Les adhérents peuvent également profiter de la mise à disposition de nombreuses et diverses informations sur le site de la fédération et les pages Internet des syndicats ou encore via les réseaux sociaux de la fédération. Dans le Puy-de-Dôme, comme dans les autres départements, « Fransylva joue un rôle fondamental dans la compréhension et l'organisation de la forêt privée auprès des propriétaires eux-mêmes ».

Le syndicat forestier « constitue un espace d'échanges et un lieu de solidarité » pour notre forestier vosgien. Comme la fédération à l'échelle nationale, les syndicats locaux prodiguent des conseils, peuvent orienter vers les bons interlocuteurs et apporter des réponses aux questions : « Fransylva déploie toute une gamme de services, d'aides et d'accompagnement » insiste-t-il.

Enfin, « dans une forêt privée, une bonne assurance, notamment responsabilité civile, est indispensable ».

Ces assurances RC sont regroupées par les syndicats afin d'obtenir les meilleurs prix et les meilleurs contrats auprès des assureurs. En complément, la fédération propose l'assurance Sylvassur aux propriétaires adhérents. Cette assurance contre les incendies, la tempête et désormais la neige a été conçue spécifiquement pour la protection des propriétaires.

Promouvoir la forêt privée

L'action des syndicats départementaux ou interdépartementaux est prolongée par l'engagement des unions régionales. Ces échelons sont complétés par la fédération qui agit au niveau national et européen pour promouvoir la propriété forestière auprès du législateur et des institutions.

Par exemple, pour expliquer le coût des investissements d'exploitation, la vulnérabilité aux aléas climatiques et aux attaques de ravageurs, les problèmes sylvo-cynégétiques, l'action parfois excessive d'autres groupes d'intérêt comme certaines associations environnementalistes... « *Fransylva*

va à la rencontre des décideurs pour expliquer et faire comprendre l'importance de l'action des propriétaires forestiers privés » souligne notre propriétaire de la Somme.

La fédération multiplie les rendez-vous avec les élus, les institutions, au Sénat, à l'Assemblée Nationale, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, au ministère de la transition écologique et solidaire... Tout ce travail d'explication et de persuasion vise à garantir dans la durée une gestion durable de nos forêts grâce à des dispositions réglementaires et fiscales adaptées et optimisées alliant harmonieusement les aspects tant économiques que sociétaux et environnementaux.



© Sylvain Gaudin - CNPF

Mobiliser les synergies de la ruralité

Le propriétaire forestier est un acteur clé de la ruralité

« La France se partage entre l'urbain, l'agricole et le forestier » nous explique notre propriétaire puidômois, mais « la forêt n'est pas indépendante du monde agricole et réciproquement ». Le propriétaire forestier est un acteur de la ruralité au même titre que l'agriculteur et il est soumis aux mêmes aléas.

L'épidémie de peste porcine africaine durant laquelle les chasseurs et les éleveurs ont occupé le devant de la scène médiatique a eu également des conséquences pour les forestiers. Fransylva, aux côtés des autres organisations professionnelles de la forêt s'est battue pour en limiter l'impact et obtenir des dérogations pour mener quelques activités dans les zones blanches.



© Jérôme Rosa - CNPF

« La forêt n'est pas indépendante du monde agricole et réciproquement . »

nous explique notre propriétaire puidômois,

Une filière forêt bois aux multiples acteurs

La filière forêt-bois est organisée au sein de Franc Bois Forêt, elle représente près de 400 000 emplois directs ou indirects répartis sur tout le territoire et non délocalisables. Pour l'amont forestier Fransylva travaille aux côtés du Centre National de la Propriété Forestière et de ses délégations régionales et s'appuie sur tous les gestionnaires (coopératives, experts, gestionnaires forestiers professionnels) indispensables pour accompagner les propriétaires dans leur gestion durable.

Face aux questionnements d'une partie de la société civile, parfois déconnectée des réalités du terrain, la forêt privée sait travailler en étroite collaboration avec la forêt publique, l'Office National des Forêts et les communes forestières afin d'être présent ensemble auprès de nos concitoyens mais aussi dans les réunions, colloques et séminaires... Partout il faut faire entendre la voix de la forêt et des forestiers et plus largement du monde de la ruralité. C'est ainsi qu'a été obtenue fin 2019 une représentation forestière au sein du conseil d'administration du récent Office Français de la Biodiversité né de la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.



© Jacques Degenève - CNPF

Du territoire à l'Europe

Aujourd'hui l'imbrication des niveaux de responsabilités est complexe et entre subsidiarité et centralisation notre pays ne sait pas toujours choisir, d'où l'importance d'une grande coordination au sein du syndicalisme.

Dans ce cadre, une représentation forte auprès des institutions européennes est désormais également indispensable. La forêt ne doit pas être en reste lorsque c'est à Bruxelles que les grandes orientations en matière de biodiversité, d'adaptation au changement climatique, d'énergie ou de politique agricole commune, se prennent. C'est pourquoi nous sommes très présents au sein de la Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers (CEPF), où nous occupons un siège de vice-président.

« Des questions comme l'équilibre sylvo-cynégétique ou le reboisement ne peuvent se résoudre uniquement au niveau local et demandent une intervention concertée à l'échelle nationale voire européenne. »

rapelle notre forestier des Vosges.



© Sylvain Gaudin - CNPF

Le forestier au service de l'intérêt général

Une forêt multifonctionnelle

La forêt remplit un certain nombre de fonctions au service de l'intérêt général. Grâce à une gestion durable et adaptée, la main de l'homme organise et consolide ces différentes fonctions, elle leur permet d'atteindre leur plein potentiel. Le propriétaire vosgien résume en quelques mots cette complémentarité : « Mes bois sont une source de revenu et de joie au quotidien. Contrairement à certaines idées reçues, je coupe parce que j'aime la forêt. Je coupe pour l'entretenir, en faire un espace agréable et accueillant pour l'homme autant que pour dégager quelques revenus ».

Cette multifonctionnalité de la forêt est une réalité qu'il faut mieux expliquer au grand public comme à nos représentants politiques. Comme le souligne l'un des forestiers interrogés : « À titre personnel, je considère l'information/formation et l'organisation comme les missions premières de Fransylva, celles pour lesquelles je m'engage depuis des années : aller à la rencontre des autres pour expliquer, informer et former. Parfois je présente les bienfaits et ressources du bois aux agriculteurs lors de réunions publiques, à d'autres occasions je me rends dans les salles de classe pour enseigner aux enfants et expliquer aux professeurs la richesse de la forêt et la nécessité d'une gestion humaine ». Ce travail de pédagogie nous concerne tous surtout à l'heure où les coupes sont parfois remises en cause par idéologie et méconnaissance de la sylviculture.



© Louis-Adrien Lagneau - CNPF

« La forêt contribue à rendre la vie possible. Les arbres captent et séquestrent le carbone, purifient l'eau, préservent les sols et offrent un refuge à la biodiversité. »

explique notre propriétaire dans la Somme.



© Pascal Charoy

La reconnaissance du rôle économique de la forêt

La dimension économique de la forêt est primordiale pour que sa gestion soit réellement durable...

La forêt « emploie des hommes et des femmes et fournit un matériau indispensable au quotidien, utilisé dans la construction, l'industrie ou l'énergie. Le bois innove, la chimie lui dessine des perspectives en tant qu'alternative au pétrole ou dans les secteurs de l'alimentaire et de la santé » rappelle le forestier de la Somme. Cependant, face à certaines interrogations, il faut aussi savoir rappeler que chaque année, la récolte ne concerne qu'environ 60 % de l'accroissement annuel de la forêt française. On est donc loin de la surexploitation surtout si l'on considère que seul un nombre restreint d'essences est récolté.

Aider ceux qui servent l'intérêt général

Comme l'explique le forestier de la Somme : « *Tournée vers le monde, Fransylva rencontre les décideurs pour expliquer et faire comprendre l'importance de l'action des propriétaires forestiers privés, mobilise des soutiens pour faire face aux défis posés notamment par le changement climatique, et fait en sorte que la question forestière soit au cœur des politiques gouvernementales* ».

Ainsi, par exemple, Fransylva a soutenu l'action du CNPF et des acteurs de la filière engagée auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour la création du Label Bas Carbone. Ce dispositif apporte une transparence pour les acteurs non-forestiers souhaitant investir dans des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela permet aux propriétaires forestiers de financer le reboisement ou l'enrichissement de parcelles grâce à des acteurs peu au fait du fonctionnement et de la multifonctionnalité de la forêt.

De même, Fransylva développe des solutions de financements innovants avec des partenaires privés afin d'alléger le coût des investissements forestiers.

Agir pour toute la forêt privée

Au bilan, Fransylva est aussi multifonctionnelle que la forêt qu'elle représente. Son action est syndicale, juridique, économique, politique... et répond à la multiplicité des enjeux.

Son action se veut pragmatique car la forêt privée est multiple et la fédération représente toutes les pratiques sylvicoles réglementaires et tous les propriétaires adhérents.



© Catherine Michel - CNPF

Comme le dit notre propriétaire vosgien :
« J'adhère depuis plusieurs dizaines d'années.
J'ai connu plusieurs époques.

Fransylva
représente
aujourd'hui tout
le monde, tous
les propriétaires
privés sans
distinction, quelle
que soit la taille
des propriétés par
exemple.»